

---

# CONSEIL DES MINISTRES

---

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE A REUNI

LE CONSEIL DES MINISTRES

AU PALAIS DE L'ÉLYSÉE

LE MERCREDI 30 JUIN 2010

A L'ISSUE DU CONSEIL, LE SERVICE DE PRESSE  
DE LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
A DIFFUSÉ LE COMMUNIQUÉ SUIVANT :

**PROJET DE LOI**

Accord entre la France et l'Irak relatif à la coopération dans le domaine de la défense

**DÉCRET**

Suppression de commissions et instances administratives

**ACCORDS INTERNATIONAUX  
ET AUTRES TEXTES**

**COMMUNICATIONS**

La révision générale des politiques publiques : bilan et nouvelles mesures

Une politique de sécurité sanitaire renouvelée dans les domaines de l'élevage et des végétaux

La sécurité dans les musées

Le comité des signataires de l'Accord de Nouméa

**MESURES D'ORDRE  
INDIVIDUEL**

PROJET DE LOI

**ACCORD AVEC L'IRAK RELATIF A LA COOPERATION DANS  
LE DOMAINE DE LA DEFENSE**

---

Le ministre des affaires étrangères a présenté un projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République d'Irak relatif à la coopération dans le domaine de la défense.

Cet accord, signé le 16 novembre 2009 à Paris, n'instaure pas de clause de défense et prévoit une coopération essentiellement orientée vers le domaine de l'armement.

Il assure aux membres du personnel français présents sur le territoire irakien le bénéfice des privilèges et immunités dont jouissent les membres du personnel administratif et technique des missions diplomatiques.

DÉCRET

**SUPPRESSION DE COMMISSIONS ET INSTANCES  
ADMINISTRATIVES**

---

Le Premier ministre a présenté un décret relatif à la suppression de commissions et instances administratives.

211 instances dont l'utilité n'était pas établie ont été supprimées en 2009. Ce décret poursuit l'effort de réexamen en supprimant une vingtaine d'organismes.

Au terme d'un nouvel examen de leur utilité, le Gouvernement précisera en annexe du prochain projet de loi de finances la liste des commissions administratives, qui ont vocation à être supprimées rapidement.

ACCORDS INTERNATIONAUX ET AUTRES TEXTES

---

Le conseil des ministres a également examiné le texte suivant :

- Projet de loi ratifiant l'ordonnance n°2010-377 du 14 avril 2010 portant extension et adaptation à la Nouvelle-Calédonie, à la Polynésie française et aux îles Wallis et Futuna de la loi n° 2009-1255 du 19 octobre 2009 tendant à favoriser l'accès au crédit des petites et moyennes entreprises et à améliorer le fonctionnement des marchés financiers (ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi).

L'ordonnance qu'il est proposé de ratifier, prise en application de la loi du 19 octobre 2009 tendant à favoriser l'accès au crédit des petites et moyennes entreprises et à améliorer le fonctionnement des marchés financiers, a étendu cette loi aux collectivités du Pacifique. Par l'effet de cette ordonnance, les petites et moyennes entreprises de ces collectivités bénéficient des mesures destinées à favoriser l'accès au crédit applicables en métropole, en particulier l'obligation pour les banques de respecter un préavis avant de réduire ou d'interrompre un crédit bancaire et de justifier leur décision de notation sur demande des entreprises concernées.

Le ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État a présenté une communication relative au quatrième rapport d'étape et aux nouvelles mesures de la révision générale des politiques publiques.

La publication de ce quatrième rapport d'étape permet de prendre acte des résultats obtenus au regard des engagements pris par le Président de la République en mai 2007. Grâce à la mobilisation de l'ensemble des ministères, 78 % des mesures progressent conformément au calendrier prévu. La plupart des mesures qui accusaient un retard significatif au dernier rapport ont connu des avancées notables et 4 % seulement des réformes nécessitent de prendre des mesures correctrices importantes.

Il a, par ailleurs, été décidé de mettre en œuvre, d'ici 2013, 150 nouvelles mesures. Elles permettront à la fois d'améliorer la qualité de service et de contribuer fortement à l'effort de redressement des comptes publics. L'objectif est d'économiser 10 milliards € d'ici 2013.

L'amélioration de la qualité des services publics constitue une des priorités du Gouvernement. Ainsi a-t-il été décidé que 100 démarches administratives seraient dématérialisées et simplifiées. L'Etat s'engage aussi à publier régulièrement un baromètre rendant compte de la qualité du service rendu aux concitoyens et de la gestion de leurs réclamations.

Les nouvelles mesures permettront, sans affecter les missions prioritaires de l'Etat, de poursuivre le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, ce qui correspond au non remplacement de 100.000 départs entre 2011 et 2013 et permet une économie de l'ordre de trois milliards d'euros. L'objectif est également de réduire de 10 % les dépenses de fonctionnement de l'Etat et des opérateurs soit une économie d'environ deux milliards d'euros d'ici 2013. A ceci viendra s'ajouter une économie de 10 % sur les dépenses d'intervention, soit environ 5 milliards d'euros. Parallèlement, les administrations centrales devront avoir réduit leurs effectifs de 10 % sur l'ensemble du quinquennat. L'effort de maîtrise des dépenses sera en outre étendu aux opérateurs et, dans le respect de la spécificité de leur gouvernance, aux organismes de sécurité sociale.

Enfin, de nouvelles actions sont engagées pour moderniser la fonction publique de l'Etat. Un programme quinquennal de fusions sera lancé pour supprimer 150 corps. Un effort de mutualisation sera engagé sur les formations comme sur la logistique des concours qui sera regroupée au sein d'un ou plusieurs organismes. Enfin, l'engagement de restituer aux agents la moitié des économies résultant du non remplacement d'un départ à la retraite sur deux est maintenu.

Le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche a présenté une communication sur la rénovation de la politique de sécurité sanitaire dans les domaines de l'élevage et des végétaux.

Ce dispositif sanitaire est stratégique pour préserver la qualité, la sécurité et la compétitivité de l'agriculture française. Face à la mondialisation des échanges et l'apparition régulière sur le territoire national de maladies ou de ravageurs exotiques, le ministre a lancé le 19 janvier 2010 des Etats généraux du sanitaire pour rendre cette politique plus performante.

A la suite de ces travaux, il a été décidé de créer une plateforme d'épidémiosurveillance sur les risques sanitaires en agriculture afin de pouvoir détecter le plus tôt possible les risques émergents.

L'accent sera par ailleurs mis sur la responsabilisation des exploitants agricoles et leur formation aux règles sanitaires applicables à chaque activité. Les organismes agricoles seront regroupés au sein d'une instance régionale dédiée afin de mieux coordonner les actions de prévention et les programmes sanitaires des différentes filières. Les professionnels constitueront des fonds de mutualisation, auxquels pourront cotiser les exploitants, qui disposeront ainsi d'un nouvel outil de protection contre les pertes économiques liées aux aléas sanitaires. Les dépenses de ce fonds seront remboursées à 65% par l'Etat. 53 millions d'euros par an sont prévus à cet effet.

Les plans d'intervention en urgence en cas de crise sanitaire seront modernisés sur le modèle des plans ORSEC et étendus à certaines maladies végétales. Les vétérinaires privés se verront déléguer de nouvelles missions en matière de certification officielle et de contrôle des règles d'hygiène en élevage.

Aux frontières, un nouveau service chargé de l'inspection vétérinaire et phytosanitaire sera progressivement mis en place en 2010 pour regrouper les moyens existants et renforcer les contrôles.

Le ministre de la culture et de la communication a présenté une communication relative à la sécurité dans les musées.

La sécurité des collections, la prévention des vols et la lutte contre le trafic des oeuvres d'art constituent une priorité de la politique patrimoniale de la France, priorité qui concerne les particuliers comme les professionnels des musées, l'Etat comme les collectivités territoriales.

Une récente circulaire du ministre adressée à tous les chefs des établissements nationaux et territoriaux souligne l'importance des moyens techniques et humains pour assurer une surveillance permanente des œuvres et l'accent est mis sur l'importance de l'inventaire, du récolement et de la documentation des collections tels qu'ils sont définis par la loi du 4 janvier 2002 relative aux musées de France. La numérisation et la mise en ligne des oeuvres contribuent pour leur part à dissuader les voleurs potentiels et faciliter les enquêtes en cas de vol.

Les équipes spécialisées du ministère de la culture sont en relation constante avec l'Office central de lutte contre le trafic de biens culturels, ainsi qu'avec les services des douanes, du ministère de la justice et avec Interpol.

Grâce à la vigilance des personnels et à l'action de l'ensemble des administrations concernées, on constate une baisse des vols constatés dans les musées, avec 20 vols recensés en 2009 contre 29 en 2008 et 36 en 2007.

La ministre auprès du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, chargée de l'outre-mer, a présenté une communication relative au huitième comité des signataires de l'Accord de Nouméa, que le Premier ministre a réuni le 24 juin 2010.

S'agissant de la mise en œuvre de l'Accord, le comité des signataires a constaté des avancées significatives, en particulier sur les transferts de compétences de l'Etat à la Nouvelle-Calédonie, les contrats de développement et certains des signes identitaires (devise, hymne, signes des billets de banque) dont la Nouvelle-Calédonie doit se doter. Douze ans après la signature de l'Accord, les parties sont convenues de faire réaliser, de manière neutre et objective, un bilan de sa mise en œuvre.

Le Premier ministre a réaffirmé l'implication de l'Etat aux côtés de la Nouvelle-Calédonie pour l'accompagner dans l'exercice de ses compétences nouvelles. Le concours de l'Etat pour la prochaine génération de contrats de développement sera maintenu au même niveau qu'actuellement.

Par ailleurs, les signataires ont décidé d'engager des travaux essentiels pour préparer le terme de l'Accord de Nouméa qui prévoit, à partir de 2014, une consultation des Calédoniens sur la sortie de l'Accord. Dans ses vœux adressés à la France d'outre-mer, le 19 janvier 2010, le Président de la République avait proposé aux Calédoniens que « bien avant 2014, s'ouvrent des discussions pour que la consultation prévue par l'Accord de Nouméa se traduise par un résultat approuvé par une très large majorité des électeurs ». Dans les prochaines semaines, un travail de recueil d'expertises de haut niveau et de retour d'expériences d'autres territoires, dans le Pacifique ou ailleurs, sera engagé. Ces travaux nourriront la réflexion des élus de Nouvelle-Calédonie qui seront amenés, le moment venu, à décider l'organisation de la consultation d'après 2014.

Dans la perspective des Jeux du Pacifique qui se tiendront en Nouvelle-Calédonie en 2011, le comité a par ailleurs recommandé que le drapeau tricolore et celui du FLNKS puissent flotter côte à côte en Nouvelle-Calédonie.

A l'issue de ce comité, le Premier ministre a annoncé son intention de se rendre au cours du mois de juillet en Nouvelle-Calédonie.

**MESURES D'ORDRE  
INDIVIDUEL**

Le conseil des ministres a adopté les mesures individuelles suivantes :

**Sur proposition du Premier ministre :**

- **M. Vincent LÉNA**, conseiller référendaire à la Cour des comptes, est nommé conseiller maître à la Cour des comptes (2<sup>ème</sup> tour) ;

- **M. Arnold MIGUS** est nommé conseiller maître à la Cour des comptes (3<sup>ème</sup> tour) ;

- **M. Gérard TERRIEN**, conseiller référendaire à la Cour des comptes, est nommé conseiller maître à la Cour des comptes (1<sup>er</sup> tour) ;

- **M. Philippe ROUSSELOT**, conseiller référendaire à la Cour des comptes, est nommé conseiller maître à la Cour des comptes (2<sup>ème</sup> tour) ;

- **M. Jean-Pierre LABOUREIX**, administrateur civil hors classe, est nommé conseiller maître à la Cour des comptes (3<sup>ème</sup> tour) ;

- **Mme Sylvie ESPARRE**, conseillère référendaire à la Cour des comptes, est nommée conseiller maître à la Cour des comptes (1<sup>er</sup> tour) ;

- **M. Hervé BARBARET**, conseiller référendaire à la Cour des comptes, en position de service détaché, est nommé conseiller maître à la Cour des comptes (hors tour) ;

- **M. Jean-François MONTEILS**, conseiller référendaire à la Cour des comptes, en position de service détaché, est nommé conseiller maître à la Cour des comptes (hors tour) ;

- **M. Philippe GEOFFROY**, conseiller référendaire à la Cour des comptes, est nommé conseiller maître à la Cour des comptes (2<sup>ème</sup> tour) ;

- **M. Nicolas REVEL**, conseiller référendaire à la Cour des comptes, en position de service détaché, est nommé conseiller maître à la Cour des comptes (hors tour) ;

- **M. Jean-Baptiste CARPENTIER**, professeur des universités, est nommé conseiller maître en service extraordinaire à la Cour des comptes ;

- **M. l'amiral Pierrick BLAIRON** est nommé conseiller maître en service extraordinaire à la Cour des comptes.

.../...

**Sur proposition de la ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés :**

- **M. Michel SUCHOD**, conseiller des affaires étrangères hors classe, est nommé conseiller d'État en service extraordinaire.

**Sur proposition de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche :**

- **M. Gérard MATHERON** est nommé président du conseil d'administration du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD).